

Le présent ordre sera inséré au *Bulletin officiel* de la colonie et dans la partie officielle du journal le *Messenger*.

Papeete, le 11 février 1856.

Signé : DU BOUZET.

Par arrêté du Gouverneur chef de division en date du 12 février 1856, M. Maurice Redet, commerçant français, est nommé commissaire-priseur à Papeete, en remplacement du sieur Robin, destitué.

Par arrêté du Gouverneur chef de division, M. Dupont (Victor), greffier de la Cour impériale et des tribunaux de première instance, de commerce et de police correctionnelle, est nommé, à dater du 15 février, greffier du tribunal criminel, en remplacement du sieur Pierre, qui lui remettra immédiatement ces fonctions.

(Bulletin de mai 1856.)

ORDRE portant composition de la Cour impériale pour le 2^e trimestre 1856.

LE Commissaire Impérial *p. i.*,

Conformément à l'arrêté du 20 avril 1850 sur l'organisation des tribunaux aux Iles de la Société et à l'arrêté du 12 janvier 1853 sur la composition du conseil de gouvernement et d'administration,

ORDONNE :

Pour la session du 2^e trimestre de l'année 1856, la Cour impériale est composée ainsi qu'il suit :

MM. ROY, Commissaire Impérial <i>p. i.</i> , président ;	} juges :
PERRAUD, capitaine directeur d'artillerie,	
PRAT, chirurgien de 1 ^{re} classe, chef du service de santé,	
MITRAUD, capitaine commandant l'infanterie,	
DEVAL, lieutenant commandant la gendarmerie,	
DE CHICOURT, aide-commissaire, contrôleur colonial,	
RAPHAEL, enseigne de vaisseau, directeur de l'arsenal,	} juges assesseurs :
BELLAIS, négociant français.	
YVER, id.	
ROURA, toohitu suppléant,	
DUPONT, greffier.	

Le présent sera inséré au *Bulletin officiel* de la colonie et dans la partie officielle du journal le *Messenger*.

Papeete, le 12 mai 1856.

Signé : ROY.

Par ordre de M. le Commissaire Impérial en date du 29 mai 1856, les six sœurs de Saint-Joseph de Cluny passagères sur l'*Hé-rault* en ont été débarquées.